



**SYNDICAT MIXTE DU SAGE**  
AUZANCE, VERTONNE  
ET COURS D'EAU CÔTIERS

**COMITE SYNDICAL**

***AUZANCE ET VERTONNE  
ET COURS D'EAU COTIERS***

---

**COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL  
DU 9 FEVRIER 2016**

**Date de la convocation** : le 27 janvier 2016

**Lieu**: Mairie de Vairé

**Ordre du jour** :

- Validation du rapport d'activités 2015
- Débat d'orientation budgétaire 2016
- Présentation du cahier des charges proposé par le bureau de la CLE au sujet de l'étude d'assistance à l'organisation des compétences GEMAPI sur le territoire du SAGE
- Points divers

## Liste des présences

Collectivités	Délégués Titulaires	Présence
Communauté de Communes Auzance Vertonne	Alain TAUPIN	Présent
	Noël VERDON	Présent
	Francis BOSSARD	Présent
Communauté de Communes des Olonnes	Alain BLANCHARD	Présent
	Bernard CODET	Présent
	Catherine BROSSARD	Excusée
Communauté de Communes des Achards	Albert BOUARD	Suppléant présent : Maurice POISSONNET
	Patrice PAGEAUD	Présent
	Joël BRET	Présent
Communauté de Communes Pays Moutierrois	Jacqueline FERRE	Présente
	Michel DAUPHIN	Présent
	Eric ADRIAN	Excusé
La Roche-sur-Yon Agglomération	Marlène GUILLEMAND	Absente
	Jacques PEROYS	Absent
	Jany GUERET	Excusé
Communauté de Communes du pays de Saint-Gilles- Croix-de-Vie	Patrick CHOUQUET	Présent
	Jean HEITZMANN	Présent
	Jean-Claude VILLETTE	Absent
AVRILLE	Jean-Paul BARON	Excusé
Le BERNARD	Jean-Claude BULOT	Présent
JARD SUR MER	Jean VRIGNON	Excusé
LONGEVILLE SUR MER	David JARRY	Excusé
POIROUX	Didier POIROUX	Excusé
SAINT VINCENT SUR JARD	Henri DITTA	Excusé
SAINT HILAIRE LA FORET	Christian BATY	Suppléant présent : Joël ROCHE
TALMONT SAINT HILAIRE	Maxence DE RUGY	Suppléant présent : Bertrand DEVINEAU
GROSBREUIL	Isabelle DE ROUX	Excusée

Etaient également présents :

- Olivier COQUIO, responsable du syndicat mixte,
- Béatrice DAVIET, comptable du syndicat mixte.

**Membres présents (15) :** 12 délégués titulaires et 3 délégués suppléants

⇒ Le quorum (14) étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

M. le président ouvre la séance et désigne M. Taupin secrétaire de séance.  
Le dernier comité syndical s'est réuni le 7 décembre 2015.

En préalable de l'ordre du jour, M. Codet rappelle deux informations :

- **Le SAGE a été approuvé par le préfet le 18 décembre 2015.** Les collectivités ont reçu un courrier d'information à ce sujet et les documents du SAGE sont téléchargeables sur le site Internet du SAGE. Il est possible de demander une version imprimée du SAGE auprès du syndicat.
- Dans le cadre du dernier comité syndical, les **statuts du syndicat** ont été modifiés. Les collectivités membres ont **jusqu'au 7 mars** pour donner un avis, et sera réputé favorable après cette date.

## 1) Validation du rapport d'activités 2015

Le bilan d'activités 2015 a été envoyé aux délégués par mail avec l'invitation. Il n'appelle pas de commentaires. Le rapport sera mis en ligne sur le site Internet du SAGE et servira à la demande de solde des subventions liées au fonctionnement de la structure.

## 2) Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2016

Dans le cadre du DOB, M. Coquio présente dans les grandes lignes le projet d'actions 2016 du syndicat mixte, avec les priorités suivantes :

- **Organisation de la mise en œuvre du SAGE**, nécessitant :
  - Une étape de structuration de la maîtrise d'ouvrage, notamment pour les milieux aquatiques, avec une réflexion sur la place du syndicat mixte et des autres intercommunalités dans l'organisation des compétences liées à la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI),
  - L'élaboration des contrats de mise en œuvre du SAGE,
  - Des outils de pilotage : Observatoire du Bassin Versant (OBV) et tableau de bord ;
- **Accompagnement des collectivités**, sur les dossiers suivants :
  - La démarche de réduction des pesticides,
  - La validation des inventaires de zones humides ;
- **Communication et sensibilisation**, avec la mise en place du plan de communication du SAGE proposé par la CLE.

Mme Daviet présente les dépenses et recettes prévisionnelles pour l'année 2016, comme indiquées dans le dossier de séance. Le contexte budgétaire du syndicat mixte est présenté :

- **Pour l'exercice 2015 :**

Le résultat de fonctionnement de 2015 baisse, tandis que celui de l'investissement évolue positivement. Plus globalement, l'équation financière du Syndicat Mixte du SAGE Auzance Vertonne est marquée par les éléments suivants :

  - une baisse sensible du résultat de fonctionnement s'expliquant par une subvention de 16 000€ reportée en 2016 qui aurait dû être perçue en 2015,
  - pas d'investissement majeur pour 2015,
  - une participation des collectivités qui reste stable depuis 2013,
  - des dépenses et des recettes en section de fonctionnement qui restent stables,
  - des aides à hauteur de 80% des dépenses, en partie versées par l'Agence de l'eau,
  - dette inexistante.
- **Pour l'exercice 2016 :**
  - Autofinancement : il est reporté au budget primitif à la section de fonctionnement en 2016, il est de 70 819€ ;
  - Dépenses : des frais supplémentaires sont à prévoir sur la communication, soit 4 000€ et sur les charges de personnel, 3 000€ en prévision du remplacement d'un agent ;

- Recettes : la participation des collectivités membres serait identique à 2015, soit 65 000€, l'objectif étant d'anticiper sur les coûts des travaux à venir dans les deux à trois ans ;
- Réflexion sur les investissements : seule l'étude GEMAPI est programmée pour 50 000€, subventionnée à 80%.

⇒ **Une modification est à apporter** : dans les recettes d'investissement, le virement de la section de fonctionnement est de 88 664 € et non de 90 409 €.

M. Bossard (CCAV) exprime son désaccord sur le principe de maintenir des participations des collectivités membres à 65 000 € alors que le syndicat dégage des excédents de fonctionnement depuis plusieurs années.

→ M. Codet explique qu'il s'agit de proposer un maintien des participations car les conclusions de l'étude sur la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) pourront amener à faire évoluer le syndicat en termes de compétences et de travaux à mener : il apparaît préférable dans un 1<sup>er</sup> temps de maintenir les participations plutôt que de les augmenter d'autant plus en 2018. Dans le cas contraire (pas d'évolutions des compétences), les participations pourraient être diminuées.

Après consultation des membres présents, le comité syndical :

**Valide, à la majorité des membres présents**, les orientations présentées au titre de l'année 2016, y compris le maintien du montant global des participations des collectivités membres.

⇒ *Délibération n° 09.02.2016-01 : Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2016*

**Le vote du budget aura lieu fin mars.**

### 3) Présentation du cahier des charges étude d'assistance à l'organisation des compétences GEMAPI<sup>1</sup>

M. Codet informe le comité syndical que le bureau de la CLE et les commissions élargies aux communautés de communes ont travaillé sur un cahier des charges.

M. Coquio rappelle le contexte auquel doit répondre l'étude :

- la réforme territoriale qui impose de nouvelles compétences aux collectivités territoriales en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI),
- la déclinaison de la réforme dans le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI),
- la mise en route sur le littoral de plusieurs documents pour prévenir des dégâts humains et matériels des inondations et de la submersion marine, notamment les Programmes d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI),
- le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) approuvé le 18 décembre 2015,
- le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2016-2021 demandant aux territoires de structurer la maîtrise d'ouvrage dans le domaine de l'eau.

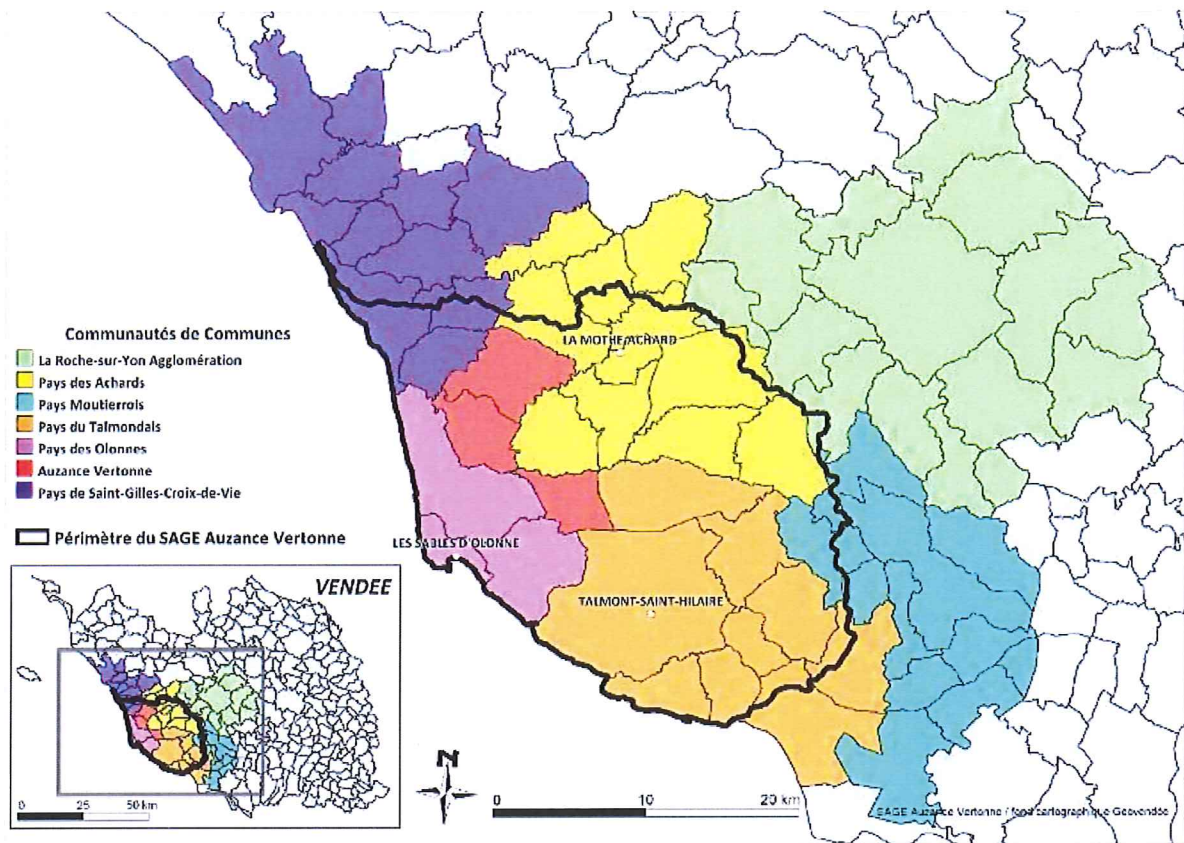
L'étude a pour objectif :

- ▶ une mission d'analyse et d'assistance juridique, administrative et technique pour l'évolution de la répartition des compétences GEMAPI
- ▶ la définition d'une gouvernance simplifiée sur le territoire du SAGE

**4 phases :**

- ◆ **Phase 1** : Gestion actuelle des milieux aquatiques et de la prévention des inondations sur le territoire du SAGE
- ◆ **Phase 2** : Conséquences de la réforme territoriale et de la mise en œuvre de la GEMAPI sur le territoire du SAGE
- ◆ **Phase 3** : Analyse des scénarios d'évolutions pour la gouvernance et la mise en place de la GEMAPI
- ◆ **Phase 4** (en tranche conditionnelle) : Assistance juridique et technique pour la mise en place de la GEMAPI

<sup>1</sup> Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations



ECHELLE DE TRAVAIL : LE BASSIN VERSANT, PERIMETRE DU SAGE

#### 4) Points divers

Aucun point divers n'est soulevé.

M. CODET clôt la réunion en remerciant les délégués présents.

Prochaine réunion : fin mars pour le vote du budget et choisir un prestataire pour l'étude GEMAPI.

Le Président  
Bernard CODET

**SYNDICAT MIXTE DU SAGE**  
**AUZANCE VERTONNE ET COURS D'EAU CÔTIERS**  
 2, rue Michel Braton  
 ZA Sud-Est - CS 90116  
 85150 LA CHAPELLE ACHARD  
 Tél. 02 51 05 88 44